



ÉTÉ
2021

EXPÉRIMENTATIONS
& CONSULTATION

mobilité douce

"plan vélo"

UNE VOIRIE POUR TOUS

Pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre piétons, cycles et voitures et permettre le développement des circulations douces en veillant à la sécurité et à la tranquillité publique.

PRÉSENTATION DES EXPÉRIMENTATIONS

La liaison rond-point du Minio vers le bourg

1 Hauts de Kerblaisy

- Passage dans le quartier des **Hauts de Kerblaisy**
- Passage dans le **bois de Kerblaisy**

2 Avenue Kennedy et rue du Vieux Moulin

- Traversée avenue Kennedy et rue du Vieux Moulin
- Mise en place de deux **chicanes** de ralentissement pour rejoindre l'allée du Vieux Moulin et la bande cyclable de l'avenue Kennedy
- Extension de la **zone 30** sur l'avenue Kennedy, jusqu'au carrefour de la rue des Lavoirs

La prolongation de la voie cyclable du Bd Roger Le Port vers le bourg

3 Avenue Jules Le Guen Rue du Soleil

- Poursuite de la **piste cyclable bidirectionnelle** sur le côté gauche de l'avenue Jules Le Guen
- **Maintien du stationnement unilatéral** dans la première partie (A)
- **Suppression du stationnement côté gauche** dans la seconde partie (B)
- Maintien de la rue du Soleil en **sens interdit sauf riverains**, vélos autorisés à 6 km/h
- Passage de la rue des Pinsons en **sens unique** avec **stationnement bilatéral**

4 Boulevard de la Nourriguel

- La **zone de rencontre** de la digue de la Nourriguel est transformée en **aire piétonne**, avec vélos autorisés à 6km/h. Maintien de l'accès pour les riverains
- Création d'une **piste cyclable bidirectionnelle** après la digue
- **Modification du stationnement en épi** sur le parking (D)
- **Passage en sens unique** du boulevard (C)

5 Rue des Œillets Rue des Sables

- Création d'une **zone de rencontre** dans la rue des Œillets, la rue des Sables et boulevard des Dunes
- **Suppression des places de stationnement** camping-cars sur le parking des Pins (E)

6 Boulevard de Toulhars

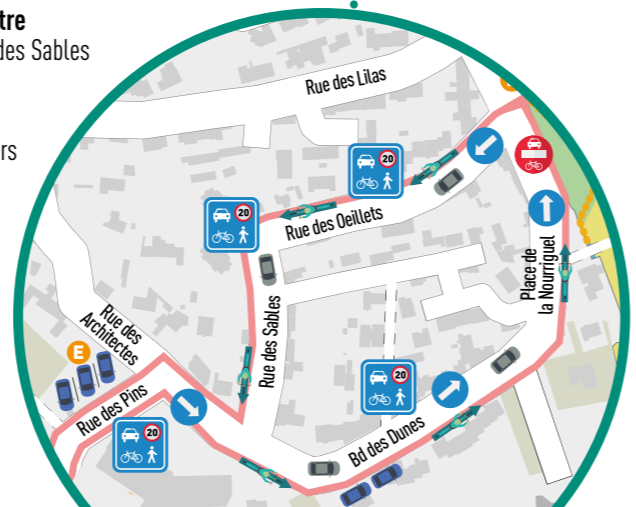
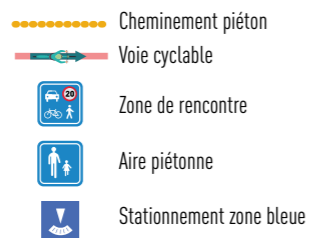
- **Suppression du stationnement** sur le boulevard de Toulhars : à partir du 1^{er} juin (F), à partir du 7 juillet (I)
- Création d'une **piste cyclable bidirectionnelle** sur le boulevard, côté sud de la voie
- **Création d'un cheminement piéton** le long des habitations, côté Nord de la voie

7 Haut du Bd de Toulhars

- **Suppression du stationnement**, sauf emplacement secours. Cette partie du boulevard devient **aire piétonne et vélo**, vitesse limitée à 6 km/h (G)
- **Fermeture à la circulation des véhicules**, sauf riverains accès garage et sauf jour de marché (H)

8 Le Bourg

- Le centre-bourg devient une **zone de rencontre** ; ses rues restent en sens unique, y compris pour les vélos.
- **Fermeture à la circulation** du haut du boulevard de Toulhars **sauf vélos**



CIRCULATIONS APAISÉES

Expérimentations pour mieux se déplacer en toute sécurité à Larmor-Plage

Depuis plusieurs années, de nombreux Larmorien(ne)s demandent qu'une place plus importante soit faite à la **circulation douce**. Une cohabitation harmonieuse entre **les piétons, les cycles et les voitures** est un enjeu très important pour l'avenir. L'équipe municipale actuelle, accompagnée par des experts et des Larmorien(ne)s impliqués, s'y attelle depuis juillet dernier.

Les grandes lignes d'un réseau de voies cyclables ont été définies pour permettre de sillonner la commune et d'en relier les points névralgiques en toute sécurité. Ce déploiement de voies adaptées aux cycles ne se fera pas au détriment des automobilistes. Ces itinéraires viennent compléter ceux qui existent déjà.

L'application de ce schéma directeur se fera progressivement. Il sera, à chaque étape, l'objet **de larges concertations, d'expérimentations et d'analyses du retour d'expérience**.

Les expérimentations seront mises en place à partir **du 1^{er} juin**, sauf sur le boulevard de Toulhars, au niveau de l'école Notre-Dame, où l'expérimentation ne débutera que le **7 juillet**. Ces itinéraires vont certainement bousculer les habitudes. L'équipe municipale est mobilisée et très attentive aux retours qui sont fait sur ce projet, pour permettre les ajustements nécessaires, modifier le schéma, voire interrompre une expérimentation qui ne répondrait pas aux attentes ou se révélerait inadaptée.

Un espace d'expression est ouvert sur le site de la mairie www.larmor-plage.bzh :

- dans la rubrique «Expérimentations-Plan vélo»
- ou par mail : experimentations.velo@larmor-plage.com
- ou par papier : une fiche d'expression à déposer à la mairie, est jointe à ce document

Le succès de cette opération repose sur le dialogue et les échanges qui se feront avec les Larmorien(ne)s et les Larmorien(ne)s. La participation de chacun est essentielle pour faire avancer Larmor-Plage dans le sens de la transition écologique et pour partager les espaces de circulation en toute sécurité, à pied, à vélo et en voiture.

En savoir +

AIRE PIÉTONNE



L'aire piétonne est une section de voirie qui facilite en priorité les déplacements à pied, puis l'usage du vélo à faible vitesse (6 km/h) ; la présence des véhicules motorisés devant rester très exceptionnelle.

ZONE DE RENCONTRE



Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les vélos et les véhicules motorisés. La vitesse de circulation est limitée à 20 km/h. Cette zone est à double sens cyclable (DSC), sauf contrainte particulière.

PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE

Chaussée à double sens exclusivement réservée aux cycles à 2 ou 3 roues, et interdite aux cyclomoteurs.